AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-4-76016808

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "DES PAYS DE LA LOIRE"

MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49.430 ANGERS CEDEX

Téléphone N° ~~88.06.15~~ 66-21-32 Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

03 Régisseur de recettes

Direction Départementale de l'Agriculture

Cité Administrative

Rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. N° 8 604 02 D NANTES

LES TRAITEMENTS INSECTICIDES DU SOL, EN CULTURES DE MAIS

La protection des semis de maïs fait très largement appel, comme, désormais, dans bien d'autres cultures, à la technique de la localisation de granulés insecticides dans le lit de germination.

Ce traitement permet d'envisager une lutte plus globale contre les ravageurs, alors que les applications classiques en plein, avec le lindane, sont plus spécifiques. Cette évolution résulte de la découverte et de l'étude récentes de nouvelles matières actives, sélectives et efficaces, dont les différentes propriétés et modalités d'application sont résumées dans les 2 tableaux ci-après.

I - Efficacité des principaux insecticides

RAVAGEURS → / PRODUITS ↓	Larves de Taupins	Scutigerelles	Nématodes (Heterodera avenae)	Oscinies
LINDANE	+ + +	0	0	0
CARBOFURAN	+ + +	+ + / + + +	* +	+ + +
CHLORMEPHOS	+ + +	+ + / + + +	0	+ + / + + +
CHLORPYRIPHOS	+ +	+ + / + + +	0	+
FONOFOS	+ + / + + +	+ + / + + +	0	+ +
PARATHION	+ +	+ +	0	+
PARATHION + CHLORFENVINPHOS	+ / + +	!	?	?
PHOXIME	+ +	+ +	0	+

LEGENDE :
- 0 = efficacité nulle
- \+ = " faible
- \+ + = " moyenne
- \+ + + = " bonne
- ! = " non observée

.../...

5

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. L. BOUX XXXXXX L. JOURNET - N° 534 AD

II - Conditions d'utilisation des insecticides

Matières actives	Dose de matière active (g/ha)	Spécialités commerciales (Firmes) – Insecticides seuls	Spécialités commerciales (Firmes) – avec support fertilisant	Observations
LINDANE	En plein 1500	nombreuses spécialités	Engam (15.20.15) (GESA)	Traiter 15 jours au moins avant le semis
CARBOFURAN	En localisation 600	Curater (Bayer)	–	
CHLORMEPHOS	300	Dotan (Pépro)	–	
CHLORPYRIPHOS	500	Dursban 5 G (BASF – La Quinoléine)	Dursban (15.15.15) (BASF) (20.20. 0) Gobal CP(4.15. 0) HeptaxCP(18.46. 0) Gobax CP (GESA)	à n'utiliser qu'en terres peu ou moyennement infestées par les larves de taupins
FONOFOS	350	Dyfonate (Procida)		
PARATHION	500 à 800	nombreuses spécialités	–	"
PARATHION + CHLORFENVINPHOS	500 à 600	Birlane mixte (Shell)	–	"
PHOXIME	600	Volaton (Bayer) Agridine (Sedagri)	(Gobal PM (4.15.0) (Heptax PM (18.46.0) (Gobax PM ((GESA)	

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les conditions climatiques continuent d'être peu favorables à la maladie et les projections d'ascospores sont toujours faibles. Cependant, la végétation s'est développée depuis le dernier traitement faisant apparaître des surfaces non protégées. En conséquence, dans les vergers de la Vendée, de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), du Maine-et-Loire, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, il y a lieu d'exécuter un nouveau traitement dès maintenant.

Les arboriculteurs susceptibles d'intervenir rapidement peuvent attendre les indices d'un changement de temps pour exécuter cette application.

TAVELURE DU POMMIER - Les conditions sont identiques à celles qui existent pour la tavelure du poirier, et un nouveau traitement devra être exécuté, dans les mêmes conditions que pour la tavelure du poirier, dans les régions concernées.

Sur les variétés à débourrement tardif, un premier traitement devra être exécuté dès que le stade C3 D sera atteint.

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, les arboriculteurs pourront profiter du traitement anti-tavelure pour combattre cette affection.

PUCERON VERT DU POMMIER - Les premiers foyers sont apparus. Dans les vergers où ils ont été observés, on pourra ajouter un insecticide homologué à la bouillie anti-tavelure.

PROTECTION DES ABEILLES - Il est rappelé que l'utilisation d'insecticides et d'acaricides toxiques pour les abeilles est interdite dès le début de la floraison des arbres fruitiers.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des " PAYS DE LA LOIRE " :

G. RIBAULT.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET - J. OSTERMANN.

.../...

TIRAGE DU 5 AVRIL 1976.